



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO

LOCATION - GÉRANCE : LA JUSTICE EXIGE DE CARREFOUR PLUS DE TRANSPARENCE !



Depuis longtemps, la direction de Carrefour entoure ses projets d'une confidentialité maladroite !

Sous prétexte de cotation en bourse, de secrets qui ne devraient pas être dévoilés à la concurrence, **les différentes directions dissimulent les projets et les**

informations économiques et sociales qui y sont liées. Elle les cache aux instances des représentants du personnel ou les diffuse au dernier moment ! Réductions des effectifs, liste de magasins passant en LG, fermetures de rayon... **même les chiffres nationaux du COVID** posent problèmes. L'objectif réel de ces rétentions d'informations étant d'éviter les remous sociaux (qui finissent quand même par arriver).

La décision du tribunal de Rennes est donc exemplaire et utile, car elle oblige l'entreprise à communiquer des données qu'elle nous refusait jusqu'à maintenant et qui sont indispensables :

- **Budgets** des magasins pour l'année en cours.
- **Plan d'affaires** ou de développement des futurs locataires gérants.
- **Organigramme** envisagé par ces derniers.
- Projets de **contrats de location-gérance**.

La CFDT va exiger que ces informations soient fournies à l'ensemble des CSE concernés ainsi à l'instance de dialogue nationale. **Quelle sont les réelles motivations des projets de passage en LG, sont-ils viables ? A SUIVRE...**

Tribunal judiciaire de Rennes

Lors de la présentation du passage en location-gérance des Carrefour Market d'Elbeuf (76), de Gisors (27) et de Dinan (22), les élus du CSE Ouest ont décidé de nommer un expert-comptable pour examiner la validité de ces cessions de magasins.

Bien sûr, Carrefour a immédiatement contesté la décision du CSE, et au final a gagné (le juge estimant qu'il ne s'agissait pas d'une expertise fondée sur l'art L2312-17).

Mais... Surprise !

Dans sa décision, le juge donne raison aux élus sur un point très important, celui de la transparence et du type de documents communiqués au CSE.

Il indique que les élus ne disposent pas des éléments suffisants pour émettre un avis sur les projets de mise en location-gérance et condamne Carrefour à fournir les documents nécessaires sous peine d'une astreinte de 500 € par jour.

Le délai dont dispose le CSE pour rendre son avis, ne reprendra qu'à partir du moment où ces documents auront été transmis.